



## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

**du jeudi 08 octobre 2020**

**A 20 h 00**

### **ORDRE DU JOUR :**

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 28 août 2020
2. Participation au fonds de solidarité logement 2020
3. Demande de subventions au titre des amendes de police
4. Attribution du marché travaux voirie de la rue du bois Cibat
5. Report de la date de signature du protocole d'accord avec SA SOVENDEX sur le projet d'installation d'ombrières de parking photovoltaïques

**PRESENTS** : ABADIE – BOUCHARBAT – COURREGES – FOUREL – HABAS – HULO – LABAT – LAPORTE – MAUPOUX JOURON – OUAJDI MENVIELLE – RIQUELME – ROSSIC – SAJOUS – VALIBOUSE – VERDEIL - VIDAL

**ABSENTS EXCUSES** : CONSTANTIN (proc.VERDEIL) – HERMET (proc. ROSSIC)

**ABSENT** : GIBAUD (a quitté la séance à 20 h 05 avant d'aborder le premier point de l'ordre du jour)

## 1. APPROBATION DU PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28/08/2020

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'approuver le PV du conseil municipal du 28 août 2020, qui leur a été transmis pour lecture avant ladite séance.

Monsieur le Maire demande si ce PV appelle des remarques particulières.

Modification : il convient de rajouter au point 4 sur l'attribution de subventions aux associations « Valérie Fourel ne prend pas part au vote en tant que trésorière de Sport Nature »

**A l'unanimité, le procès-verbal du 28 août 2020 est approuvé.**

## 2. ATTRIBUTION DU FONDS DE SOLIDARITE 2020

Comme Chaque année, Monsieur le Maire rappelle qu'il convient de délibérer sur le FSL.

Monsieur le Maire fait référence à la loi du 13 août 2004 relative aux Libertés et Responsabilités Locales qui prévoit la participation des communes au financement du Fonds de Solidarité Logement en fonction du nombre d'habitants. Le fonds intervient sur l'ensemble des communes du département. Le FSL permet de venir en aide aux personnes en difficulté pour accéder ou se maintenir dans un logement indépendant et décent.

Pour 2019, la quote-part de la commune d'ORLEIX était équivalente à 213.70 euros.

Pour 2019, le comité départemental du FSL a approuvé une diminution exceptionnelle de la participation globale des partenaires 60 %, cette participation réduite sera maintenue pour 2020.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, les membres de l'assemblée, à l'unanimité,

- **Acceptent** la participation au Fonds de Solidarité Logement pour un montant de 638.10 euros au titre de 2020
- **Décident** que cette contribution sera imputée sur le compte 6558 du budget du CCAS pour être versée à la CAF.

## 3. AMENDES DE POLICE

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la commune peut bénéficier d'une subvention au titre des amendes de police pour des travaux de voirie en matière de sécurité routière. Cette subvention est versée par le département

Pour 2020, il est proposé de présenter un dossier relatif à de la signalétique au sol et équipement pour limiter la vitesse pour une somme approximative globale de 9 341 € HT.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

Sollicite une subvention maximale au titre des amendes de police auprès du Conseil départemental des Hautes-Pyrénées

## 4. ATTRIBUTION MARCHE POUR TRAVAUX VOIRIE AU BOIS CIBAT

Suite à l'avis d'appel public à la concurrence concernant les travaux de réfection des trottoirs au bois Cibat, selon la procédure adaptée définie en application du code de la commande publique, à l'ouverture des plis et à l'analyse des offres par la commission d'appel d'offres réunie le 11 septembre 2020, le Maire présente les résultats des propositions des entreprises ayant répondu à l'avis d'appel.

L'analyse des offres qui vous a été adressée, a été effectuée selon plusieurs critères : prix, délai, valeur technique.

Quatre entreprises ont présenté leur offre, le tableau final fait apparaître le classement suivant :

Nom de l'entreprise	Montant HT
MALET	105 763.00 €
COLAS	129 561.90 €
SBTP	132 784.00 €
ROUTIERE DES PYRENEES	139 815.50 €

La commission d'appel d'offres a retenu naturellement l'entreprise MALET, moins et mieux disante.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le choix de l'entreprise MALET et autorise le Maire à signer le marché correspondant.

## 5. REPORT DE LA DATE DE SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ACCORD AVEC SA SOVENDEX SUR LE PROJET D'INSTALLATION D'OMBRIERES DE PARKING PHOTOVOLTAIQUES

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération D20200809 du 28/08/2020, le conseil municipal s'est prononcé à l'unanimité pour un report de date de la signature d'un protocole d'accord avec la société SA SOVENDEX concernant le projet d'installation d'ombrières de parking au centre commercial

Il avait été convenu de signer ce protocole d'accord au plus tard le 30 septembre, dans l'hypothèse d'un dossier complet.

Le président de la SA SOVENDEX nous sollicite pour un report de date considérant que tous les documents juridiques, administratifs, et techniques ne sont pas réunis pour la rédaction et signature de ce protocole.

Il propose donc la signature au 30 novembre 2020.

Après en avoir débattu, ce report de date est approuvé à l'unanimité par les membres du conseil municipal

## 6. AIDE EXCEPTIONNELLE AUX SINISTRES DES ALPES ARITIMES

Monsieur le Maire demande à l'assemblée leur accord pour ajouter ce point à l'ordre du jour. A l'unanimité, les membres de l'assemblée acceptent.

Monsieur le Maire expose donc que suite à la tempête « Alex » qui a touché les Alpes Maritimes et les dégâts gigantesques occasionnés, les besoins en secours sont considérables.

Il propose donc au conseil municipal de se prononcer sur le versement d'une aide exceptionnelle de solidarité de 500 € au profit des sinistrés de ce département. Cette subvention sera versée par le CCAS à l'association des Maires des Alpes Maritimes.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal Approuvent à l'unanimité le versement de cette aide de 500 € par le CCAS de la commune